

Quel que soit
le jour de l'année,
on prend soin
de votre véhicule



AUTOSUR

CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

Quand effectuer votre 1^{er} contrôle ?

Votre premier contrôle doit être effectué à votre initiative **dans les 6 mois précédant le 4^e anniversaire** de la date de 1^{ère} mise en circulation de votre véhicule.

Cette date figure sur votre certificat d'immatriculation.

Véhicules concernés en 2024

- Tous les véhicules déjà contrôlés en 2022.
- Tous les véhicules particuliers ou utilitaires, jusqu'à 3,5 tonnes mis en circulation en 2020.
- Tous les véhicules de plus de 4 ans, destinés à la vente, et dont le contrôle date de plus de 6 mois.
- Tous les véhicules immatriculés en carte grise « Collection » déjà contrôlés en 2019.



Calendrier de passage en fonction de l'année de la première mise en circulation

ANNÉE DE MISE EN CIRCULATION*		
2020	+	+
2019		
2018	+	+
2017		
2016	+	+
2015		
2014	+	+



Un contrôle complémentaire pour les utilitaires

- Vous êtes propriétaire d'un véhicule utilitaire (CTTE, certains VASP..).
- Vous devez alors effectuer un contrôle complémentaire pollution à partir du début du 11^e mois et avant la fin du 12^e mois suivant chaque contrôle obligatoire.
- Passé le 12^e mois, vous risquez une amende.



À retenir absolument

- Votre Contrôle Technique : **la validité de votre contrôle est de 2 ans** à partir du contrôle technique périodique. **Elle est de 5 ans** pour les véhicules de collection.
- Votre contre-visite : **ne dépassez pas le délai de 2 mois pour l'effectuer.**
La réglementation ne permet pas de dérogation.
- Passé ce délai, votre véhicule devra repasser un contrôle complet.



Attention

- N'attendez pas de convocation.
- En cas de non-présentation de votre véhicule au contrôle, vous risquez une amende de 135 €.
- Avant et après le Contrôle Technique, bien entretenir votre véhicule est essentiel pour votre sécurité !



Le saviez-vous ?

Vous pouvez effectuer un contrôle volontaire AUTOSUR, total ou partiel, à tout moment de la vie de votre véhicule.



Conseil pratique

Pour être sûr de la date de votre prochain contrôle, consultez la date de validité mentionnée sur votre certificat d'immatriculation.

«Etude OpinionWay - Juillet 2023 sur la catégorie des centres de contrôle technique»

www.autosur.fr